



## INFOS CORONAVIRUS

**Chères adhérentes, chers adhérents,**

Nous espérons que ce message vous trouvera en bonne santé, vous et vos proches.

Suite à l'annonce du Président de la République, en date du 12 mars 2020, tous les sports ont été mis à l'arrêt. Depuis l'arrêt contraint de nos activités, dirigeants et entraîneurs assurent la gestion administrative du club et travaillent activement à l'organisation de la saison prochaine. En témoigne le nouveau projet sportif ANBC de la saison 2020-2021 (en pièce jointe) qui entraîne une refonte de l'organisation des groupes « ENF », « Dauphins » (filière loisir) et « Compétitions », ainsi que le recrutement d'un second entraîneur à temps plein. Les affectations de groupes, les horaires des créneaux proposés et les tarifs 2020-2021 vous seront communiqués d'ici une dizaine de jours par mail.

Dans le contexte sanitaire actuel, les mesures gouvernementales de sortie de confinement et les prévisions municipales concernant le centre nautique d'Ambérieu-en-Bugey ne permettent pas actuellement une reprise de nos activités club dans la mesure où la mise à disposition de la piscine pour le club d'ANBC n'est pas prévue pour le mois de juin. Par conséquent, nous avons interrogé la Fédération Française de Natation sur la position à tenir pour cette fin de saison. Voici la réponse du service juridique FFN :

*« Suite à votre interrogation, pour votre entière information concernant les éventuelles demandes de remboursement de vos adhérents, sachez qu'ils ne peuvent légitimement avoir aucune prétention s'agissant du remboursement de leur adhésion. En effet, il faut préciser que l'adhésion à une association doit être distinguée d'une prestation commerciale. Adhérer à un club, c'est marquer son appartenance et apporter sa contribution à une association dont on partage la philosophie ; ce n'est pas acheter des prestations. En d'autres termes, une association a un fonctionnement particulier qui ne s'avère pas celui d'une société commerciale : les adhérents ne sont pas des clients, des consommateurs mais des acteurs. C'est d'ailleurs notamment grâce à cette caractéristique que la plupart des activités "club" ne sont pas soumises à impôts et permettent aux personnes d'avoir des tarifs » (Antoine Durand service juridique FFN)*

Il faut également savoir que l'intégralité des salaires de nos entraîneurs a été maintenue durant cette période difficile et pleine d'incertitudes. Ainsi, afin de maintenir la trésorerie au maximum à l'équilibre et d'assurer prioritairement les salaires de nos entraîneurs, il n'y aura pas de remboursement partiel sur la cotisation de cette saison. Cependant, à titre de compensation pour cette interruption indépendante de notre volonté, des stages par petits groupes en juillet et/ou en août sont actuellement à l'étude, sous réserve de pouvoir obtenir suffisamment de lignes d'eau au centre nautique d'Ambérieu-en-Bugey. Si vous êtes intéressé, merci d'adresser un mail à [contact@amberieunatation.fr](mailto:contact@amberieunatation.fr). De plus, **tout adhérent se verra offrir le kit sportif ANBC (bonnet + tee-shirt) lors de sa ré-inscription** (ouverture de la campagne de réinscription à distance en juillet).

Nous essayons de faire de notre mieux pour le bon fonctionnement du club et préparer la reprise avec les informations dont nous disposons et les moyens disponibles dans le cadre des protocoles qui seront définis. Ceci n'est pas chose facile dans un environnement évoluant chaque semaine. Nous reviendrons donc vers vous fin juin avec les dernières informations disponibles nous permettant de mettre en place un calendrier de reprise dans le respect des règles et en privilégiant la santé de nos adhérents, de nos bénévoles et de nos entraîneurs. Prenez soin de vous.

Bien sportivement, en vous remerciant de votre compréhension

L'équipe d'ANBC